

Lettre ouverte aux parlementaires de la Haute-Garonne

Toulouse, le 10/07/2025

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous interpellier sur la situation de la DRFiP31 et de la DGFIP, au vu de la situation actuelle des emplois dans notre direction et en préparation de vos débats en cours sur l'élaboration du PLF2026.

En effet, la situation à la DGFIP est particulière, avec ces dernières années des suppressions massives d'emplois ciblant particulièrement notre administration, sans prise en compte de l'importance des missions exercées, qui sont essentielles au service des particuliers, des professionnels et des collectivités locales.

Pour le département de Haute-Garonne, ce sont ainsi 454 emplois qui ont été supprimés depuis 2009, date de création de la DGFIP, soit quasiment un quart de l'effectif de notre direction locale !

Au-delà de ce massacre, nous constatons un « hold-up », avec une administration qui ne met pas en œuvre les emplois budgétés et votés par la représentation nationale. Ainsi, cette année, après les mouvements de mutations, nous enregistrons 52 emplois non pourvus, 23 emplois de catégorie B et 29 de catégorie C au 1^{er} septembre 2025.

Cette situation inédite est particulièrement anxiogène pour des personnels en première ligne, quand on persiste à leur demander de « faire toujours plus avec toujours moins » sur des sujets essentiels dans le débat public : la lutte contre la fraude et pour une justice fiscale ; l'accompagnement de toutes les populations, avec une législation complexe et l'aspiration à un traitement juste des demandes ; l'accompagnement et le soutien des collectivités locales particulièrement sous tension ; des projets mis en œuvre sans soutien, auxquels s'ajoutent des difficultés majeures constatées (Gérer Mon Bien Immobilier, taxes d'urbanisme, facturation électronique).

Sur l'ensemble des missions de la DGFIP nous constatons des tensions, difficultés et aussi une perte de sens au travail de nos collègues, qui conduisent à une véritable dégradation des conditions de travail.

Cette situation est soulignée par les acteurs de prévention de longue date, mais aussi dans les enquêtes internes qui ciblent particulièrement notre administration comme « sous tension », comparée aux autres administrations.

Notre inquiétude est augmentée par les annonces austéritaires gouvernementales en cours dans la préparation du PLF 2026 et les discours démagogiques qui ciblent les fonctionnaires et l'État comme source éternelle d'économie.

Nous vous demandons de prendre en compte l'importance des missions exercées, mais aussi des besoins de personnels en première ligne ainsi que des besoins des populations et des collectivités.

Nous souhaitons souligner, comme exemple, la mission amende et les enjeux de tels arbitrages austéritaires pour les usagers.

Vous trouverez ci joint l'interpellation collective des personnels de la trésorerie Toulouse Amende et du centre de contact Amendes de Toulouse. Ce texte souligne les détails concrets et alarmants des difficultés des personnels pour faire face aux attentes des populations.

En effet, cette mission amende est censée être une priorité du cadre d'objectif et de moyens de notre administration avec, contrairement aux promesses faites, une absence réelle de moyens puisque les services sont en vacance d'emplois à hauteur de un tiers de l'effectif promis dans le 31 ! Or, nous souhaitons vous rappeler les enjeux essentiels liés à ce dossier :

- un aspect essentiel de l'exécution des peines est confié à notre administration, à savoir le recouvrement des amendes.

Ce sujet est primordial, tant pour signifier l'effectivité d'une décision face à une infraction ou un délit mais aussi pour garantir un traitement à égalité des citoyen·e·s.

- nous constatons chaque jour dans nos chaînes de travail, et au vu de l'état dégradé des services de notre administration, qu'on est loin du compte et que cette problématique mine la réalité de l'application de décisions de justices et d'infractions et nuit aussi à la nécessaire compréhension et acceptation de ces décisions par les citoyen·nes.

- concernant le recouvrement des amendes pénales, les rapports parlementaires ciblent des processus archaïques de transmission des décisions (relevés de condamnations pénales transmis pour saisie manuelle par la DGFIP), avec des liaisons informatiques qualifiées de déficientes. Il convient aussi de souligner les délais de traitement scandaleux des réclamations sur ces sujets avec des délais pour certains OMP jusqu'à 4 à 5 mois (voire 18 pour Rhône Alpes, dans le périmètre du CAS) de traitement et quand cela passe au stade du Tribunal du Stationnement Payant de Limoges des délais pouvant atteindre 18 mois ou plus.

- s'agissant des amendes forfaitaires et infractions du quotidien, le flux de contraventions et amendes (stationnement, transports, incivilités) est conséquent à recouvrer. Malgré l'automatisation des prises en charge, le flux est tellement important à gérer que le recouvrement des amendes est rendu difficile (notamment la gestion des adresses des contrevenants) : multiples interlocuteurs entre la constatation de l'infraction et le recouvrement, avec perte d'information et de lisibilité pour les citoyen·nes.

- nous constatons également un accueil déficient suite à l'affaiblissement des services de la DGFIP. Dans notre administration, les services locaux sont rayés de la carte (cf. les suppressions massives de trésoreries) et les horaires d'accueils sont restreints ou ciblés sur les seuls rendez-vous.

L'administration en est à vanter les paiements possibles dans le réseau de la Française des Jeux, un opérateur privé, quand, en réalité, les services administratifs se ferment. Concernant la problématique amendes cela entraîne incompréhensions des usagers, difficultés à obtenir des informations et des interlocuteurs et souvent des tensions fortes au guichet. D'autant plus que dans le pays, les services Amendes ferment tout accueil au public au vu des incivilités constatées.

Dans notre département ce sujet est majeur avec l'ouverture annoncée (cf lettre ouverte des personnels) d'un accueil amendes au 01/01/2026 sur la Cité Administrative de Jolimont et les inquiétudes des personnels sur ce dossier.

Vous aurez compris que notre lettre ouverte veut pointer des dysfonctionnements lourds qui entraînent un affaiblissement majeur du service public pour les populations.

Nous attendons :

- des arbitrages de soutien et de renforcement envers la DGFIP dans le cadre du PLF 2026 ;
- une réelle prise en compte de l'articulation Justice/DGFIP, qui nécessite absolument de réels moyens pour des processus de liaisons et d'informations opérationnels ;
- un engagement réel envers la DGFIP pour un réel effort, tant sur les effectifs que pour les usagers, prenant au sérieux l'importance de la mission de recouvrement des amendes.

L'intersyndicale Solidaires Finances publiques 31, CGT FiP 31, FO DGFIP 31, CFDT DGFIP 31

Pour contact et réponse :

Solidaires Finances publiques 31 :

CGT Finances publiques 31 :

FO DGFIP31 : [f](#)

CFDT Finances publiques 31 :